

ÉCO&TRANSITION

EDF jugée coupable de la mort d'oiseaux protégés

C'est une première dans l'histoire du droit environnemental français : des exploitants d'éoliennes ont été condamnés au pénal pour la mort d'espèces d'oiseaux protégées. Lundi 7 avril, le tribunal de Montpellier a jugé EDF Renouvelables et neuf de ses filiales responsables de la mort de 160 faucons crécerellette, une espèce migratoire menacée de disparition. Il a ordonné l'arrêt pendant quatre mois des 31 éoliennes du parc d'Aumelas (Hérault). En plus de payer chacune 500 000 € d'amende (dont 250 000 avec sursis), ces sociétés devront verser à l'État 74 087 €, au titre de réparation du préjudice écologique, et 228 000 € à France nature environnement, au titre du préjudice moral.